

CONILHAC-CORBIÈRES

Le démontage et le recyclage du parc éolien se poursuivent



► Les maires de Conilhac-Corbières et d'Escales ont visité le chantier du nouveau parc éolien.

Plus moderne, plus performant que le précédent, le nouveau parc éolien sera opérationnel début 2022.

La consommation mondiale d'énergie est en pleine croissance. Les énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon) sont responsables d'émission de gaz à effet de serre dont l'accroissement et la concentration entraînent un réchauffement de la planète. L'utilisation et le développement des énergies renouvelables sont susceptibles d'endiguer ce phénomène préjudiciable à la nature. Cette prise de conscience fait l'objet d'actions volontaires de la part des pouvoirs publics. Les communes de Conilhac-Corbières et d'Escales, à leur humble échelle, participent à cet élan national. Jusqu'à présent,

elles détenaient sur leur territoire un parc éolien composé de dix éoliennes qui, au fil du temps, vieillissaient. La technique et les performances évoluant, elles imposaient un renouvellement afin d'obtenir une production plus efficace, voire plus conséquente grâce à

des structures modernes beaucoup plus puissantes. L'énergie éolienne n'échappe pas à ce constat. Il était nécessaire pour Cers holding, la compagnie privée propriétaire du parc éolien, de remplacer l'existant. Le démontage des dix anciennes, une mission délicate et complexe sur un site très spécifique, fut confié à la société Terre et lac conseil. Serge Brunel et Henry Schénato, maires respectifs

**5 machines
pour une
production
de 33 000
MWh/an**



► Par souci écologique, le démontage s'effectue avec recyclage de tous les matériaux.

des communes sur lesquelles est implanté le futur projet, accompagnés d'élus municipaux, se sont retrouvés sur le site afin de suivre l'évolution du chantier. Ce fut l'opportunité pour les édiles d'écouter les nombreuses explications formulées par Charlotte Coppier du bureau d'études Terre et lac conseil.

■ Démantèlement jusqu'en août

Un lourd chantier qui est diligenté avec le souci de préserver l'environnement existant. « Il est primordial de souligner que l'aspect environnemental est une priorité pour le parc éolien du Cers et Terre et lacs. Tous les matériaux, je dis bien tous, sont recyclés, par choix, car ceux-ci auraient pu être, par facilité, dé-

truits sur des sites proches. À la fin du chantier, il ne restera aucune trace des éoliennes précédentes », précise Marie Grauby, adjointe au maire déléguée à l'urbanisme. Elle poursuit : « Les terres de remblaiement sont prises sur place, il n'y aura aucun apport extérieur afin de préserver le biotope, c'est-à-dire la faune et la flore ». La phase déconstruction se poursuivra d'ici le mois d'août, relayée en septembre par la période de construction et l'élevation des cinq nouvelles éoliennes. Une production annuelle de 33 000 MWh/an, soit 12 000 ménages (hors eau chaude sanitaire). Une exploitation programmée courant premier trimestre 2022. A moins que, ironie du sort, le dieu Éole, si imploré pour agiter les pales des moulins à vent, ne vienne jouer le trouble-fête au moment d'ériger les mâts vers les cieux par un souffle intempestif.